



HEUEL & ASSOCIES

NOTAIRES CONSEILS
GRAND PARIS | SACLAY - LONGJUMEAU

Office de LONGJUMEAU (91160) - 10 Place de Bretten – Tél : 01-69-79-33-00

Office de SACLAY (91400) – 6 place de la Mairie – Tél : 01-69-35-02-95

courriel : scpheuel@notaires.fr

PIECES ET RENSEIGNEMENTS DIVERS à FOURNIR à l'Etude

Dans le cadre du règlement d'une succession

1. Un acte de décès
2. Copie intégrale de l'acte de naissance du défunt
3. Contrat de mariage, donation entre époux, testament
4. Livret de famille du défunt, jugement de divorce ou de séparation de corps éventuel du défunt
5. Copie recto-verso de la pièce d'identité des ayants-droit, adresse, profession, numéro de téléphone et adresse mail,
6. Copie de la carte grise des véhicules et/ou acte de francisation pour un bateau
7. Livret de Caisse d'Epargne du défunt (et du conjoint).
8. Dernier relevé de la Banque Postale ou de tout autre établissement financier (tant ceux du défunt que de son conjoint).
9. Total par année des produits perçus par le défunt en droits d'auteur au cours des 5 dernières années précédant le décès.
10. Tout document relatif aux cryptomonnaies ou autres actifs numériques détenus par le défunt
11. Adresse du Centre de Sécurité sociale et de la mutuelle et n^{os} d'immatriculation.
12. Adresse des organismes payant pensions, retraites ou capitaux-décès et références (apporter les carnets de pensions et livrets, ainsi que les derniers talons de règlements).
13. Feuille de paye (dernière) du défunt (et du conjoint) et éventuellement coordonnées de l'établissement dépositaire de fonds au titre d'une participation au sein de l'entreprise où le défunt et/ou son conjoint étaient employés.
14. NOM et adresse des syndics et / ou gérants des immeubles.
15. Copie des baux des biens loués.
16. Titres de créance (copie ou copie exécutoire).
17. Copie des certificats d'adhésion pour tout contrat d'assurance-vie.
18. Statuts des Sociétés dans lesquelles le défunt et/ou son conjoint était porteur de parts ou actions.
19. Fonds de commerce ou artisanal :
 - Feuilles d'immatriculation (ou modificatives) au Registre du Commerce et des Sociétés ou à la Chambre des métiers
 - Bail du fonds et titre d'achat.
 - Etat détaillé avec évaluations, article par article, du matériel se trouvant sur le fonds, et des marchandises le garnissant.
20. Titres de propriété (Partage, Achat, Echange, Succession, Donation) des immeubles et évaluations par agence immobilière, expert ou notaire
21. Copie Donations ou Dons manuels consentis par le défunt.
22. Avertissements pour impôts (Revenus, Fonciers, Taxe d'habitation, Tiers, etc...).
23. NOM et adresse des médecins, cliniques, pharmacies, infirmières, ambulances etc... auxquels des sommes étaient dues lors du décès, pour soins donnés au défunt.
24. Copie des dernières factures mises en recouvrement au décès et non réglées (EDF, France Telecom, Eau...)
25. Relevé de situation pour les prêts à la consommation
26. Copie des dernières déclarations de revenus et d'I.S.F.
27. Justificatifs Aides à Domicile (APA, Emploi Service, etc ...) et Aides Sociales Récupérables (RMI, Hébergement, AAH, Fonds National de Solidarité, etc ...)

28. NOM et adresse des Notaires ayant pu s'occuper de successions ou donations dans lesquelles le défunt (ou son conjoint) était intéressé, avec dates approximatives et NOM des défunts ou donateurs.
29. Provision de **350 €uros**, de préférence en chèque bancaire ou postal, à l'ordre de « HEUEL & ASSOCIES NOTAIRES CONSEILS ».
27. Relevé d'Identité Bancaire de chacun des héritiers signés par l'héritier concerné

NB : En ce qui concerne les impôts :

- **Impôts sur le revenu** : A compter de l'imposition des revenus 2011, la déclaration des revenus imposables au nom du défunt peut désormais être souscrite **dans les délais de droit commun** (mois de mai de l'année suivant le décès).

- **Impôt sur la fortune immobilière** : le dépôt doit être fait dans le même délai que celui de la déclaration de revenus.

Nous attirons votre attention sur le fait que les déclarations d'impôts ne peuvent être ni effectuées ni déposées par l'Etude.